

Budget principal des dépenses

Voici ma question: le ministre vient de faire allusion au licenciement de plusieurs centaines de personnes. D'après les chiffres que m'a communiqués la Commission de la Fonction publique, environ 2,500 personnes ont été licenciées ou ont été averties qu'elles perdront leur emploi le 1^{er} ou le 31 mars. D'après le ministre cependant, il y aura 5,700 emplois de moins l'année prochaine. Il y a donc une différence considérable entre le chiffre de 450 avancé par le ministre il y a quelques minutes et le fait que 2,500 personnes ont déjà été licenciées ou ont reçu leur préavis et que l'on prévoit 5,700 emplois de moins dans le Livre bleu. Le ministre pourrait-il nous expliquer d'où vient cette différence?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, les chiffres que j'ai cités au député sont ceux que j'ai reçus ce matin. On prévoit que le nombre réel de licenciements sera de 450 pour l'ensemble du pays d'ici le 1^{er} avril.

• (1620)

Je puis répondre que la grande majorité des ces personnes parviennent à se reclasser ailleurs dans la Fonction publique en prenant des postes qui se libèrent à cause des départs provoqués soit par la mise à la retraite, les démissions, les décès ou l'inaptitude à l'emploi. Il y a constamment des postes à pourvoir dans la Fonction publique à cause des nombreux départs. Je le répète, les chiffres que j'ai cités au député dataient d'aujourd'hui.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il annoncé qu'il allait supprimer au-delà de 5,000 années-personnes, ou bien parlait-il de postes et d'emplois? Deuxièmement, d'ici combien de temps compte-t-il supprimer ces années-personnes?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, nous ne renvoyons personne, mais nous réduisons le nombre de postes. A ma connaissance, ces compressions d'emploi auront lieu à la fin du mois de mars ou dans les prochains mois, de sorte que la grande majorité des personnes concernées seront informées au début de la prochaine année financière.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): J'aimerais développer l'aspect que le député de York-Simcoe (M. Stevens) a cherché à préciser, car je trouve que le gouvernement peut parfois choisir entre augmenter les dépenses et fournir un crédit d'impôt, obtenant ainsi à peu près le même résultat pour ce qui est de sa position financière globale, c'est-à-dire sur l'ampleur de son excédent ou de son défaut de revenu.

Cependant, si le gouvernement choisit d'augmenter les revenus, c'est en vain qu'il cherchera à restreindre les dépenses. Ainsi, si le gouvernement avait engagé directement des dépenses au lieu d'accorder un crédit d'impôt dans le cadre du régime des allocations familiales, ces dépenses n'auraient représenté qu'une augmentation de 1 p. 100. Ce que je voudrais que le ministre me dise—et je lui saurais gré de m'expliquer ce qui en est—c'est si le gouvernement désire réellement faire plafonner les dépenses à 8.9 p. 100, alors qu'il s'en va

tripoter les comptes ou, pour parler plus poliment, rajuster les chiffres des revenus et des dépenses.

Je ne me tromperais pas beaucoup, je pense, en affirmant que lorsque le ministre prétend qu'il réduira l'accroissement des dépenses de 8.9 p. 100, cela ne signifie strictement rien, car s'il supprime certaines dépenses, il réduit ses revenus par ailleurs, de sorte que, dans l'ensemble, la situation du gouvernement ne change aucunement. Lorsque le ministre soutient qu'il réduira l'accroissement des dépenses d'autant, cela ne veut absolument rien dire. Il faut tenir compte de la dépense que représente la réduction de ses revenus, et c'est ce point de vue, très valable, à mon avis, que le député de York-Simcoe a tenté de faire valoir.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, le député vient d'aborder un sujet très intéressant, notamment la conception globale des dépenses d'exploitation courantes qui, comme le député le sait, n'a jamais vraiment été appliquée au Canada. On l'applique aux États-Unis où, chaque année, si je ne m'abuse, toutes les dépenses fiscales, y compris les revenus non réalisés par le gouvernement, à l'exception des exemptions de base prévues dans la loi de l'impôt, sont publiées sous forme de tableau. Les sommes non perçues au titre de régimes enregistrés de pension, de régimes enregistrés d'épargne-retraite, de régimes enregistrés d'épargne-logement ou de stimulants fiscaux à la recherche et au développement sont toutes indiquées sous la rubrique des dépenses courantes.

Jusqu'ici, ce principe ne nous est pas apparu défendable au Canada, et nous ne l'avons pas appliqué. Le député sait sûrement que ma responsabilité se limite strictement aux dépenses effectuées par le gouvernement. Les questions fiscales relèvent de mon collègue, le ministre des Finances (M. Chrétien). Pour ce qui est de ma propre sphère de compétence, qui est celle de fixer et de respecter des limites de dépenses, je crois que nous avons réalisé notre but. Si le député ne souscrit pas à certaines modifications qui ont été apportées à la structure fiscale, il s'agit là d'une tout autre question, dont il devrait discuter avec mon collègue, le ministre des Finances.

Je vois le chef du Nouveau parti démocratique hocher la tête en signe de désapprobation et j'en déduis qu'il souhaiterait une certaine forme de dépenses courantes. Mais cela est une autre question qui exigerait une discussion fort longue, mais aussi, je crois, très intéressante.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, sans s'attarder aux ramifications de ce concept, le ministre ne convient-il pas que s'il a pu réduire les dépenses c'est en restreignant certains débours qu'il aurait dû faire en vertu de certains accords fiscaux, et ne faudrait-il pas tenir compte de ce facteur lorsqu'on parle d'un plafonnement à 7 p. 100? Il pourrait conserver ce taux en faisant d'autres dépenses fiscales. C'est ce que le député soutenait, et je suis d'accord avec lui. Je fais simplement remarquer en toute sincérité que, lorsque le ministre affirme avoir limité l'accroissement des dépenses, cette affirmation n'a de valeur qu'en termes de ce qui constitue, à nos propres yeux, une augmentation des dépenses.